

## **MAIRIE DE VILLEMOSAN**

2 rue du Prieuré  
49370 VILLEMOSAN

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 JUILLET 2014**

Etaient présents : M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme VIVIEN Valérie, M. ROLLAND Yohann, Mme PAVION Stéphanie, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, Mme BESSONNET Josianne, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane

Etaient excusés: Mme FOUGERE Catherine, M. MOREAU Mathieu, M. DOISNEAU Mickaël,

Madame Géraldine PIROIS a été nommée secrétaire de séance.

#### **1) DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE**

Dans le cadre de l'aménagement mobilier de la bibliothèque de Villemois il convient d'effectuer une demande de subvention à hauteur de 30 %, avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain au Conseil Général pour une prise en compte sur le budget 2015.

#### **2) ADMISSION EN NON VALEUR SUR BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Tribunal de Grande Instance d'Angers ayant pris une ordonnance de clôture pour liquidation judiciaire d'un abonné au service assainissement, la somme de 53.73 € concernant ces factures restent impayées.

#### **3) INDEMNITE00S DE GARDIENNAGE**

Vu le courrier du Préfet de Maine-et-Loire en date du 25 février dernier, fixant à 119.55 € le plafond maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises ne résidant pas dans la commune, le Conseil Municipal accepte d'allouer cette indemnité.

#### **4) PARTICIPATION AU FSL (FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT)**

Le Conseil Général sollicite la participation de la commune au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, afin de permettre aux ménages les plus fragiles de notre Département de bénéficier d'aides financières leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Le montant de la participation s'élève à 158.10 €.

#### **5) PARTICIPATION A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) « Le Bois Enchanté » Saint Augustin des Bois – 2<sup>ème</sup> trimestre 2014**

Dans le cadre de la participation de la commune auprès du Centre de Loisirs de Saint-Augustin-les –bois, la commune prend en charge le versement de la somme totale de 454.40 € pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

#### **6) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU DELEGATAIRE VEOLIA**

La commune est destinataire du Rapport Annuel du délégataire VEOLIA pour l'année 2013 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Monsieur le Maire a commenté ce rapport qui a été approuvé par le Conseil.

### **7) REGIE PISCINE (Point supplémentaire)**

Après vérification par le Trésorier de la régie piscine pour l'année 2013, il a été constaté un déficit de 18.70 €. Le Trésorier demande que cette somme soit prise en charge par la commune.

### **8) NOM DE LIEU DIT**

Suite à l'accord du permis de construire de M. Cédric BELOUIN, ce dernier sollicite l'autorisation du Conseil afin d'appeler le lieu dit « Grain de Soleil ».

### **9) DELIBERATION DONNANT AUTORISATION A M. LE MAIRE POUR L'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR DES REMPLACEMENTS D'ARRETS MALADIE, FORMATIONS**

Dans un cadre de formalisme la Préfecture nous propose de prendre une délibération autorisant M. le Maire à recruter du personnel sous l'article 3-1.

### **10) MODIFICATION DU REGLEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP)**

Suite à des changements au niveau de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires 2014/2015 il convient de modifier le règlement des TAP, d'annuler et de remplacer la délibération prise lors du Conseil du 23 juin dernier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre cette nouvelle délibération.

### **11) MODIFICATION DU REGLEMENT GARDERIE**

Suite à des changements au niveau de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires 2014/2015 il convient de modifier le règlement de la garderie, d'annuler et de remplacer la délibération prise lors du Conseil du 23 juin dernier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre cette nouvelle délibération.

### **12) OUVERTURE DE POSTE SUR LE GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL 1<sup>er</sup> OU 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Dans le cadre de l'embauche d'un secrétaire de Mairie à temps plein à compter du 15 septembre prochain sur un grade de rédacteur 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe, suite à la demande de Mme Pascale ROULLEAU de réduire son temps de travail,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un emploi de titulaire de rédacteur territorial de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 septembre prochain.

### **13) COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

#### **Commission informatique**

L'entreprise retenue pour l'acquisition du matériel informatique de la mairie est SEMAPHORS pour un montant de 4473.00 € T.T.C (délibération prise lors du CM du 23 juin dernier).

L'entreprise retenue pour l'achat de câble est l'entreprise JURET (délibération prise lors du CM du 23 juin dernier) pour un montant de : 455.90 € T.T.C.

Les travaux seront effectués par le service technique de la commune sur une durée de deux à trois jours.

#### **Site Internet**

La commission doit réfléchir au devenir du site internet qui est souvent en stand by.

A la rentrée il faut prévoir soit d'effectuer les mises à jour sur le site existant, soit de changer entièrement d'arborescence afin de le rendre plus attractif au niveau des loisirs et manifestations.

La commission devra également étudier la reconduction du contrat de maintenance des photocopieurs mairie et école.

#### **Commission chemins**

La première phase de travaux de balisage des sentiers a eu lieu le 5 juillet dernier.

Six bénévoles étaient au rendez vous, dont 5 du Foyer Rural.

Une seconde opération sera conduite le 19 juillet prochain au matin.

Quelques administrés se sont manifestés après l'intervention de l'entreprise ayant effectué le curage des fossés. Les informations ont été remontées au responsable de travaux.

**Commission embellissement**

La commission revient sur l'ensemble des travaux qui n'ont pas été réalisés en totalité.

La secrétaire de séance

Le Maire

Géraldine PIROIS

Michel BELOUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pirois', with a horizontal line underneath.